

2025 / N°147

Le Petit Echo

Votre bulletin d'informations

Tél : 03-21-63-75-60

Directeur de la publication : Emmanuel Herbaut, Maire

Disponible sur l'application « ma ville connectée » - Site internet : givenchylestlabassee.fr



JANVIER

JE SUIS CHARLIE



Chères Givenchysoises et Chers Givenchysois, permettez-moi de vous adresser au nom de l'ensemble du Conseil Municipal mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que tous vos souhaits se concrétisent et que 2025 vous apporte joie, bonheur et santé, ce bien inestimable qui nous donne la force d'affronter les défis du quotidien.

L'année 2025 reste incertaine sur le plan des finances et nous ne connaissons pas encore les effets des coupes budgétaires sur les collectivités locales mais nous allons continuer à préserver nos finances comme nous l'avons toujours fait tout en poursuivant le maintien et le développement des services et des projets, essentiels pour notre bien-vivre sans toucher à la fiscalité directe locale.

Le Maire

Modification des tarifs du centre de loisirs

Centre de loisirs



Le jeudi 19 décembre 2024, le conseil municipal s'est réuni afin de délibérer sur l'organisation des sessions du centre de loisirs pour 2025 et la proposition d'une nouvelle tarification.



En 2024, la décision avait été prise d'augmenter la durée de la période d'accueil en passant d'une semaine à deux semaines sur les périodes d'Avril et Octobre. Devant les retours positifs de la part des enfants et des familles, il a été décidé de renouveler l'opération dans les mêmes conditions pour l'année 2025, à savoir :

- Du 07 avril au 18 avril 2025
- Du 04 au 29 août 2025
- Du 20 au 31 octobre 2025

Il a également été accepté, à l'unanimité une modification des tarifs comme suit :

	Avec ATL CAF		SANS ATL CAF	
	Enfant de la commune ou fréquentant l'école	Extérieur	Enfant de la commune ou fréquentant l'école	Extérieur
Tarif pour la semaine	48 ----> 52.80 Soit 10.56 la journée*	54 --> 61.40 Soit 12.28 la journée*	51 --> 56.10 Soit 11.22 la journée*	60 --> 66 Soit 13.20 la journée*

Le prix de l'eau : tarif unique en 2026



L'agglomération Béthune-Bruay a pris la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2020 mais 19 tarifs différents, hérités des anciens syndicats des eaux, subsistent sur le territoire. Cette disparité prendra fin le 1^{er} janvier 2026, date de la mise en place d'un tarif unique, à 1.70€ hors taxes par mètre cube. Cette part variable s'ajoutera à la part fixe (abonnement) de 52€ par an. Avec les taxes, la facture s'élèvera à 234.20€ pour 100 mètres cube. Dès 2026, tous les habitants du territoire de l'agglomération Béthune-Bruay paieront donc l'eau potable au même prix.



COLLECTE DES SAPINS DE NOËL



Si vous souhaitez vous débarrasser de votre sapin de Noël naturel, un lieu de récolte a été mis en place sur la place du village jusqu'au jeudi 16 janvier 2025.

- sapins naturels uniquement
- sans pied, sans bêche, sans pot
- sans neige artificielle ni décoration
- sans emballage

Le 17 décembre 2024, les enfants de l'école ont présenté aux parents et aux familles leur spectacle de chants de Noël sous la direction de Madame Christelle Dellise, professeure de musique. Une fois encore, la qualité de



leur prestation a ravi les spectateurs.

A l'issue de la représentation, Madame Ophélie Blanquart, Présidente de l'Association de Parents d'Elèves a remis un cadeau à chaque enfant.

Le 19 décembre, tous les enfants de l'école ont pu assister à un spectacle de marionnettes proposé par la municipalité. Le Père Noël a tenu à se rendre sur place afin de

remettre à chaque enfant la traditionnelle coquille accompagnée de douceurs sucrées.



Sortie de la commune d'Auchy-les-mines du SIVOM de l'Artois.



En date du 28 février 2024, le Conseil municipal d'Auchy les Mines avait délibéré pour demander son retrait du Sivom de l'Artois. Le 18 novembre 2024, le Comité Syndical du Sivom a accepté cette demande. Il restait aux communes du Sivom de délibérer à leur tour. Le Conseil municipal de Givenchy-lès-La Bassée a donné son accord à l'unanimité pour le départ d'Auchy les Mines le 19 décembre 2024. Aujourd'hui, après les départs d'Annequin et Auchy les mines, le Sivom de l'Artois est constitué de 11 communes.

Encart réservé à l'expression des membres de l'opposition :

Notre encart, lors de la parution du dernier petit écho, était vierge et comportait la mention : « Au moment de l'impression, nous n'avons pas reçu la publication de l'opposition ».

Cette allégation est fautive. Nous avons transmis un premier article qui a été retoqué par M le Maire, car il ne respectait pas les dispositions légales. Nous en avons pris note et avons donc transmis un second article, que M le Maire a également décidé de retoquer.

La phrase censurée portait sur une partie de l'ordre du jour du conseil, la voici retranscrite : « Il sera notamment question de la reconduction du centre de loisir et également de l'augmentation des tarifs. Ceux-ci vont-ils subir une augmentation ? »

Il est surprenant voir une telle question basique provoquer le refus de publication. La liberté d'expression et les différences de point de vue sont décidément mal vues dans notre commune.